

Règlement Epreuves en main AFPCW

Règles générales

- Les présentateurs doivent se soumettre aux règles énoncées dans ce guide. Il est de la responsabilité du juge et de son steward de s'assurer que celles-ci sont bien respectées. En cas de non-respect de ces règles le jugement final pourrait, en effet, se voir remis en cause
- Les présentateurs sur le ring répondent au nom de « Handlers »
- Les présentateurs se renseignent avant d'engager leurs animaux sur l'identité du/de la juge afin de respecter les règles d'impartialités du jugement (voir chapitre « Ethique des jugements, Règles d'impartialité ») ainsi que sur les obligations sanitaires auxquelles doivent répondre les animaux
- Les animaux présentés doivent être sains, ne pas présenter de boiterie, de signe de mauvais traitement, de maigreur ou d'obésité. Un juge pourra demander à son steward d'exclure un tel animal du concours
- En cas de comportement dangereux d'un animal celui-ci devra être exclu du concours.
- Les Handlers une fois entrés sur le ring devront suivre les indications données par le steward
- Une fois sur le ring un animal ne peut le quitter sauf sur demande du juge et de son steward
- Un handler ne peut être remplacé en cours de jugement
- Tailles :
 - ➔ Section A Welsh Mountain Ponies < 122cm
 - ➔ Section B Welsh Ponies < 137cm
 - ➔ Section C Welsh Ponies Type Cob < 137cm
 - ➔ Section D Welsh Cobs >137 cm
 - ➔ Welsh Partbreds aucune restriction

Modalités de présentation

- Les poulains ne seront pas présentés avant l'âge de trois semaines et seront tenus en main
- Il n'est pas autorisé de présenter de juments de trois ans suitées
- Les mâles de deux ans et plus seront présentés avec un mors et tenus par un Handler âgé d'au moins 16 ans.
- Les animaux de trois ans et moins ne doivent pas être tondus
- Les membres ne doivent pas être tondus en cas de tonte pour des raisons d'utilisation
- Chaque Handler porte le numéro correct correspondant à celui indiqué sur le programme et correspondant au poney qu'il/elle présente
- Les Handlers doivent porter une tenue correcte avec des chaussures fermées. Les marques et logo visibles doivent être discrets. Aucune mention de nom d'élevage, de poney ou de propriétaire n'est toléré sur la tenue du/de la handler.
- Un/Une Handler doit avoir le contrôle de son animal en toute circonstance
- Les sticks, cravaches, fouets de chasse sont autorisés. Longueur maximale 70 cm. Aucune autre aide artificielle n'est autorisée sur le ring par le/la handler ni en dehors du ring par une tierce personne (exemples : sac plastique, boîte à bruit, etc...)
- Seul les Welsh Partbreds peuvent être nattés à l'exception de la première mèche de crinière pour les autres sections.
- L'organisateur de l'évènement se réserve le droit de fusionner deux classes youngstock (3 ans et moins) d'une même section dans le cas où ces deux classes n'auraient qu'un seul engagé
- La décision du/de la juge est souveraine. Toute objection ou réclamation devra être soumise au secrétariat de l'AFPCW par courrier, accompagné d'un chèque de 200 euros. Le cas sera soumis et examiné par le Conseil d'Administration



Classes Young Handlers

- Ces classes ont pour but de mettre en avant les capacités de présentation en show Welsh des enfants. Les qualités du poney décrites dans le studbook ne sont pas jugées dans ces classes.
- Les mâles, les étalons et les juments suitées ne sont pas autorisés dans ces classes.
- L'âge maximal est fixé à 16 ans
- Tous les participants doivent porter un casque aux normes compétition FFE. Cette règle s'applique à toutes les classes auxquelles participent les Handlers de 16 ans et moins
- Les Parents/Responsables sont encouragés à ne confier à la présentation par des enfants que des animaux dont la taille et le tempérament sont adaptés à celui/celle-ci

Ethique des Jugements

- Le/La juge formé et approuvé par l'AFPCW devra se rendre disponible pour un jugement à la demande de l'association. En cas d'impossibilité il/elle devra justifier son impossibilité à juger dans les plus brefs délais
- Pour le show National : les juges doivent être obligatoirement sélectionnés à partir du panel de l'AFPCW, de la WPCS ou de tout autre association fille de la WPCS.
- Le/La juge sera ponctuel et arrivera le jour du concours au moins une heure avant le début du concours. Il/Elle se rendra au secrétariat du concours.
- Avant le début du concours il/elle mettra en place avec le steward les conditions dans lesquelles il souhaite que le concours se déroule, en particulier pour les alignements des poneys classés
- Le/La juge ne pourra accepter l'hospitalité d'un présentateur jusqu'à la fin d'un jugement
- Le/La juge n'aura pas connaissance du programme avant le jugement
- Le/La juge ne pourra pas visiter les boxes ou le parking avant le jugement
- Le/La juge n'aura pas de conversation avec les présentateurs pendant la durée du jugement. Il/Elle pourra cependant s'enquérir de l'âge d'un poney présenté si cela peut éclairer son jugement
- Le/La juge n'appellera pas un handler par son nom et devra rester détaché. Il/Elle s'adressera au steward si besoin
- Le/La juge ne pourra pas utiliser son téléphone portable lorsqu'il/elle juge
- Le/La juge se comportera avec dignité et respect envers les Handlers
- Le/La juge examinera chaque animal qui lui sera présenté avec la même attention
- Le/La juge sera attentif au fait que ce ne sont que les animaux qui sont jugés le jour du show
- Le/La juge sera habillé de façon élégante et portera un chapeau
- Le/La juge distribue les rosettes, sauf si un sponsor ou un officiel est supposé le faire à sa place
- Le/La juge sera attentif aux commentaires qu'il/elle pourrait être amené à faire à propos des poneys et de leur classement

Règles d'Impartialité :

- ➔ Un.e juge ne peut pas juger un animal qu'il a élevé ou vendu
- ➔ Un.e juge ne peut pas juger un animal qu'il a lui-même possédé, loué ou présenté
- ➔ Un.e juge ne peut pas juger un animal pour lequel il a un intérêt financier (ex : saillie, transport, débouillage) durant l'année en cours



- Un.e juge ne peut pas juger un animal présenté par une personne avec laquelle il a une relation familiale ou commerciale en rapport avec le poney présenté
- Un.e juge doit être ferme sur l'interdiction d'utiliser des aides artificielles non-autorisées lors du jugement
- Un.e juge ne pourra pas accepter de juger un animal qu'il/elle considère comme en mauvais état de santé
- Un.e juge ne pourra pas exprimer son point de vue sur les animaux présentés, leurs présentateurs ou son jugement sur les réseaux sociaux
- La décision du juge est finale. Le juge est souverain et sa décision sera prise dans le respect des règles énoncées
- En cas de manquement à ces règles le/la juge pourra être amené à se justifier devant le Conseil d'administration de l'AFPCW sur simple convocation

Cas particuliers :

- Le/La stagiaire juge n'est pas soumis aux règles d'impartialité pour les animaux présentés. Il/Elle n'intervient pas dans le classement final.
- Le/La steward se soumet aux règles d'éthique du jugement comme le juge mais n'est pas soumis aux règles d'impartialité pour les animaux présentés. Il/Elle s'abstient de tout commentaire auprès du juge à propos des animaux présents sur le ring. Il/Elle ne dévoile pas les commentaires et observations que le juge partage avec lui/elle.